



COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

REFERENCES

CL / FG

DATE DE LA REUNION

Jeudi 16 octobre 2025

	<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>
REFERENCES		
DATE DE LA REUNION		
	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon• Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguee, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• Florent GIRAUD, directeur, ENM• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, ENM• Charlotte Lavie, responsable administratif et financier, ENM• Cathy PRAEGER responsable vie scolaire, ENM• Sylvie COINTET, coordination territoriale, ENM	<p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon• Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none">• HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon• Noëlle SCARAFIA, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne• MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Alain BOISSIN, responsable technique, ENM• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENM• Cécile Branquart, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, ENM

La séance débute à 19:10

Lieu : en PRESENTIEL

Monsieur Hugo DALBY attribue le pouvoir : cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
GUILLAS Morgane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie		X	Madame Lagarde
REVEYRAND Anne		X	
SUBAI Corinne		X	Monsieur DALBY
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL: 8 membres représentés	5	4	3

Points divers :

- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 7 juillet 2025

- Point d'information budget

F. GIRAUD fait un point sur l'exécution budgétaire 2025. À ce stade, il est prévu que l'école mobilise une partie importante de sa réserve de trésorerie pour accompagner la fin de l'année 2025. Des dépenses supplémentaires liées à la revalorisation du régime indemnitaire des agents, une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL ainsi qu'une diminution de la subvention de la DRAC ont contraint de puiser dans la réserve de trésorerie de l'école. Dans ce contexte, l'exercice 2026 nécessitera d'adopter une gestion attentive et prudente des ressources. Cela pourrait notamment conduire à ajuster le rythme des investissements de l'école.

- Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :

- Convention de partenariat avec l'association Eris
- Convention d'occupation précaire avec l'association Pépète Lumière
- Convention d'occupation précaire avec l'association les Binioufous
- Convention de partenariat avec l'Ehpad Accueil des Buers

- Calendrier des conseils d'établissement de l'année 2025-2026

Le premier Conseil d'établissement de l'année est fixé au 9 décembre à 19h00.

- **Projet de Délibération n°2525 :** Décision modificative n°2

Conformément à l'instruction M57, il est proposé d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer les dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, en raison :

- Du chapitre 67 (Titres annulés sur exercices antérieurs) à augmenter : + 2 200 €
- De la nécessité d'augmenter la provision pour créance douteuse (chapitre 68 Charges spécifiques) : + 350€

Il est également proposé d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer les dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2025, en raison :

- Du chapitre 20 – Immobilisations incorporelles à augmenter : + 1000€

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

- **Projet de Délibération n°2526 :** Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2023-2024

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

- **Projet de Délibération n°2527 :** Adhésion à la nouvelle convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG69 pour le risque « prévoyance »

Les employeurs territoriaux ont l'obligation de contribuer au financement des garanties d'assurance concernant les risques prévoyance et santé.

Pour le risque Santé, le choix de la collectivité s'est porté sur la participation financière à des contrats labellisés. Chaque agent peut ainsi choisir une complémentaire adaptée à ses besoins particuliers.

Pour le risque prévoyance, il a été retenu de conclure un seul contrat global. Le marché public a été organisé par le CDG69 pour de nombreuses collectivités du Rhône car le contrat conclu initialement avec la MNT arrivait à échéance au 31/12/2025.

Le nouveau contrat aura un coût un peu plus élevé pour les agents (de 10€ à 20€) et pour la collectivité (+ 10 k€). En effet, le critère retenu pour la répartition des lots n'est plus la taille de la collectivité (contrat précédent déficitaire) mais le taux d'absentéisme. Il est à noter que l'ENM conserve le taux le plus avantageux prévu par le contrat.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2528 : Convention de partenariat entre l'ENM et le Théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2025-2026 :

La convention a pour objectif de fixer les termes du partenariat sur les cursus de formation préprofessionnelle en Théâtre ainsi que pour l'éveil artistique.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2529 : Convention d'occupation à titre précaire de l'ENM par le Théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2025-2026 :

L'occupation à titre précaire s'inscrit dans le cadre général du partenariat entre les deux structures relatif à la mise en place d'un parcours d'apprentissage organisé en cycles. *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2530 : Convention de partenariat entre l'ENM et la cité Scolaire René Pellet (élèves en élémentaire) pour l'année scolaire 2025-2026 :

La convention fixe les modalités de partenariat entre l'ENM et la cité scolaire dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle portées par l'ENM.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2531 : Convention de partenariat entre l'ENM et le collège Gilbert Chabroux pour l'année scolaire 2025-2026 :

L'ENM et le collège Gilbert Chabroux ont mis en place en septembre 2024 une option « orchestre au Collèges ». La convention fixe les modalités de ce partenariat pour l'année scolaire 2025-2026.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2532 : Convention de partenariat entre l'ENM, le centre social Cusset et le collège Gilbert Chabroux pour l'année scolaire 2025-2026 :

La convention présentée en annexe définit les modalités d'organisation du partenariat entre l'ENM, le collège Gilbert Chabroux et le Centre social de Cusset pour l'organisation de cours de danse hip-hop.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2533 : Convention de partenariat entre l'ENM, l'IEM APF les papillons et LETHE Musical pour l'année scolaire 2025-2026 :

La convention présentée en annexe a pour objet de déterminer les conditions et modalités du partenariat entre l'ENM, LETHE MUSICALE et l'IEM APF les papillons.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de délibération n°2534 : Convention entre l'ENM et l'IME Jean Bourjade pour l'année scolaire 2025-2026 :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM et l'IME Jean Bourjade s'associent pour mettre en place des ateliers de pratique de la musique. La convention présentée en annexe définit les modalités de ce partenariat.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2535 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Le Mas :

Dans le cadre de leur Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur des étudiant.es de l'ENM proposeront des ateliers de pratique artistique à des bénéficiaires du centre d'hébergement d'urgence « la base ». La convention présentée en annexe fixe les modalités du partenariat relatives à la mise en œuvre de ce projet.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2536 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Big Band Bec :

L'Association Big Band Bec porte le projet « Les Rencontres de Flûtes à Bec ». Sa 18^e édition rassemblera les élèves musicien.ne.s de 9 écoles de la Métropole du Grand Lyon dont l'ENM de Villeurbanne. Les Rencontres se tiendront à Meyzieu en décembre 2025 et Un Bal autour de la contredanse sera proposé au public. Un total de plus de 70 élèves issues de différentes Ecoles, 1^{er} et 2nd Cycle se produiront.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2537 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'Association musique ensembles (AMUSE) :

Ce partenariat a pour objet de faciliter, d'accompagner et de développer la pratique amateur à Villeurbanne

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2538 : Convention de partenariat entre l'ENM et l'INSA pour l'année scolaire 2025-2026 « REPORTE »